



**ARRÊTÉ DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS
DE L'ÉLECTION A LA DIRECTION DE L'UFR LANGUES ET CIVILISATIONS
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.713-3,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu les statuts en vigueur de l'UFR Langues et civilisations de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté du 6 janvier 2017 portant organisation de l'élection à la direction de l'UFR Langues et civilisations, tel que modifiée par arrêté du 3 février 2017,

Vu l'arrêté du 1^{er} février 2017 portant recevabilité des candidatures déclarées pour l'élection à la direction de l'UFR Langues et civilisations,

VU le procès-verbal de dépouillement établi à l'issue du scrutin déroulé en séance du conseil de l'UFR langues et civilisations le 6 février 2017 pour l'élection au mandat de directeur de l'UFR langues et civilisations,

VU le procès-verbal de dépouillement établi à l'issue du scrutin déroulé en séance du conseil de l'UFR langues et civilisations le 6 février 2017 pour l'élection au mandat de directeur-adjoint de l'UFR langues et civilisations,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 – RÉSULTATS RELATIFS A L'ÉLECTION DU DIRECTEUR¹ DE L'UFR LANGUES ET CIVILISATIONS

▪ Nombre de siège à pourvoir:

➤ Résultats constatés au 1^{er} tour de scrutin:

▪ Nombre total d'inscrits: 35

▪ Nombre total de votants: 31

▪ Nombre total de bulletins blancs ou nuls: 2

▪ Nombre total de suffrages exprimés: 29

CANDIDAT	NOMBRE DE VOIX OBTENUES
LARRE Lionel	16
RICHARD Joël	13

➤ Est proclamé élu Directeur de l'UFR langues et civilisations, pour un mandat de 5 ans, renouvelable une seule fois: LARRE Lionel.

ARTICLE 2 – RÉSULTATS RELATIFS A L'ÉLECTION DU DIRECTEUR-ADJOINT DE L'UFR LANGUES ET CIVILISATIONS

▪ Nombre de siège à pourvoir: 1

¹ Dans le présent arrêté, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.



➤ Résultats constatés au 1^{er} tour de scrutin:

- *Nombre total d'inscrits: 35*
- *Nombre total de votants: 31*
- *Nombre total de bulletins blancs ou nuls: 4*
- *Nombre total de suffrages exprimés: 27*
(dont 19 voix pour et 8 voix contre)

CANDIDAT	NOMBRE DE VOIX OBTENUES
STULIC Ana	19

➤ Est proclamé élue Directrice adjointe de l'UFR langues et civilisations, pour la durée du mandat du Directeur d'UFR : STULIC Ana.

ARTICLE 3:

Le présent arrêté est soumis à publication, par voie:

- d'affichage assurée par l'administration de l'UFR Langues et civilisations, sur le site de l'UFR Langues et civilisations - Bâtiment B, 1^{er} étage – domaine universitaire- 33607 Pessac ;

ET

- de mise en ligne sur l'entp des personnels de l'Université Bordeaux Montaigne.

ARTICLE 4

Le Directeur Général des services de l'Université Bordeaux Montaigne est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 6 février 2017.

La Présidente
de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.